



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE NORMANDIE UNIVERSITÉ

Scrutins du mardi 20 mai au mercredi 21 mai 2025

Modèle (lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir) : présentation d'une liste de candidats

LISTE (intitulé de la liste ou présentée par) : Rouge tes compus, auec tes assos et las Alpoen
Soutenue par: FEDER ; ACETIR; CERP.; AEER.; AEDR.; AESR.; AESR., OREO., CEDR.; BOE. LSH.; BOE.
informiers Roven; CORPO PASTEUR; FAGE; ANESE; AFNEG; AFNEUS; ANESTARS; ARES; FNIAEL;
(Fournir une lettre par organisme)
Établissement: Monuersité de Rouen Normandie
Secteur (Secteur 1 : Droit-Économie-Gestion, secteur 2 : Lettres, Sciences Humaines et Sociales, secteur 3 : Sciences et Technologies, secteur 4 : Santé) :
Délégué de liste (le délégué est un candidat de la liste) :

Rappel : règles de recevabilités des listes :

Conformément à l'article D719-22 du code de l'éducation :

- La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées conformément aux dispositions de l'article V de la circulaire électorale par chaque candidat;
- Les candidats sont rangés par ordre préférentiel;
- La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir;
- La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir.

	Noms usuels et prénoms des candidats classés par ordre préférentiel	Sexe	
N°		Н	F
1	Romain Guibout Ritaud	×	
2	Camille Quillin		×
3	7		
4			

La liste doit être accompagnée de la photocopie de la carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité.

La liste et l'ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l'établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire jusqu'au mardi 29 avril 2025 – 12 heures







Cadre réservé à l'adm J'accuse réception des	candidatures ci-dessus le0.6	105/22	5 à 10 heures
Signature et cachet de	L'administration		
Pièce(s) jointe(s) :	□ Photocopie Carte étudiant	ou	□ Certificat de scolarité
Une copie du présent d	document est remise au candidat pour	récépissé, l'origi	inal étant conservé par l'administration





ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE NORMANDIE UNIVERSITÉ

Scrutins du mardi 20 mai au mercredi 21 mai 2025

Modèle (lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir) : Déclaration individuelle de candidature à joindre à la liste de candidats

Sexe : BH	Je soussigné.e (Nom et Prénom):
déclare être candidat.e dans le cadre des élections des représentants des personnels au Conseil Académique, les 20 et 21 mai 2025, Établissement (nom de l'établissement membre):	Sexe: H F
21 mai 2025, Établissement (nom de l'établissement membre) :	Dans le secteur électoral (secteur 1 : Droit-Économie-Gestion, secteur 2 : Lettres, Sciences Humaines et Sociales, secteur 3 : Sciences et Technologies, secteur 4 : Santé) : Action Aconomie - gestion
Sur la liste (intitulé de la liste ou présentée par): Adaque la liste (intitulé de la liste ou présentée par): Adaque la liste position numéro: Rappel : règles de recevabilités des listes : Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation : La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées par chaque candidat ; Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	déclare être candidat.e dans le cadre des élections des représentants des personnels au Conseil Académique, les 20 et 21 mai 2025,
Rappel: règles de recevabilités des listes: Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation: La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées par chaque candidat; Les candidats sont rangés par ordre préférentiel; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	Établissement (nom de l'établissement membre) : Mauxitalle de Rauen Mannadue
Rappel : règles de recevabilités des listes : Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation : La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées par chaque candidat ; Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	Sur la liste (intitulé de la liste ou présentée par) : Buye la lampus, avec les asses et la Acades
Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation : La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées par chaque candidat ; Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	En position numéro :
Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation : La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées par chaque candidat ; Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir ; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	
La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signées par chaque candidat; Les candidats sont rangés par ordre préférentiel; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	Rappel : règles de recevabilités des listes :
 Les candidats sont rangés par ordre préférentiel; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité. Fait à	Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation :
La liste et l'ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l'établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire, et ce au plus tard le mardi 29 avril 2025 – 12 heures. Cadre réservé à l'administration	 Les candidats sont rangés par ordre préférentiel; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir;
La liste et l'ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l'établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire, et ce au plus tard le mardi 29 avril 2025 – 12 heures. Cadre réservé à l'administration	Fait à Rouen le 2/05/2025
La liste et l'ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l'établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire, et ce <u>au plus tard le mardi 29 avril 2025 – 12 heures</u> . Cadre réservé à l'administration	·
candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire, et ce <u>au plus tard le mardi 29 avril 2025 – 12 heures</u> . Cadre réservé à l'administration	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
	La liste et l'ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l'établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire, et ce <u>au plus tard le mardi 29 avril 2025 – 12 heures</u> .
Pièce(s) jointe(s) : □ Photocopie carte d'étudiant ou ★Certificat de scolarité	Cadre réservé à l'administration
	Pièce(s) jointe(s) : □ Photocopie carte d'étudiant ou ★Certificat de scolarité

,



CERTIFICAT DE SCOLARITÉ 2024/2025

Le Président certifie que

Monsieur ROMAIN GUIBOUD-RIBAUD

ld. National: 070104649ge N° étudiant : 22209053 Né(e) le 06/07/2004

à ROUEN (SEINE MARITIME)

est régulièrement inscrit(e) pour l'année universitaire 2024/2025

Diplôme :

Licence Droit

Année :

Licence Droit 2ème année

Composante: UFR Droit, Economie, Science Politique

Fait à Rouen, le 15/10/2024 Le Président Laurent Yon







ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE NORMANDIE UNIVERSITÉ

Scrutins du mardi 20 mai au mercredi 21 mai 2025

Modèle (lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir) : Déclaration individuelle de candidature à joindre à la liste de candidats

a = 0
Je soussigné.e (Nom et Prénom): Lamille
Sexe: ☐ H 🕱 F
Dans le secteur électoral (secteur 1 : Droit-Économie-Gestion, secteur 2 : Lettres, Sciences Humaines et Sociales, secteur 3 : Sciences et Technologies, secteur 4 : Santé) :
déclare être candidat e dans le cadre des élections des représentants des personnels au Conseil Académique, les 20 et 21 mai 2025,
Établissement (nom de l'établissement membre): Université de Prasen Normandie
Sur la liste (intitulé de la liste ou présentée par): Duge tes campus, avec tes assissantes
En position numéro :
Rappel : règles de recevabilités des listes :
Conformément à l'article D719-22 du Code de l'éducation :
 Les candidats sont rangés par ordre préférentiel; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe; La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal au nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir; Les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.
Fait à Rouen, le 5 mai 2025
Signature
La liste et l'ensemble des candidatures individuelles doivent parvenir à l'établissement membre dans lequel vous candidatez selon les dispositions définies dans la circulaire, et ce <u>au plus tard le mardi 29 avril 2025 – 12 heures</u> .
Cadre réservé à l'administration
Pièce(s) jointe(s) : 🐧 Photocopie carte d'étudiant ou 🗆 Certificat de scolarité







étudiant

GUILLIN CAMILLE



Validité:







Née le : 06/08/2005 N° Etudiant : 22310522

